



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-218

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-06-19-007 - ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (16 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-06-18-010 - Arrêté portant délégation de signature du conciliateur fiscal départemental et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de- France et de Paris (2 pages) Page 20

75-2019-06-18-009 - Arrêté portant Nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de- France et de Paris (2 pages) Page 23

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-01-001 - DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION, DES ECOLES ET DE LA DOCUMENTATION (6 pages) Page 26

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-06-19-007

ARRETE

portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent

RIDEL

directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE
portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 14 juin 17 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur Interrégional adjoint, Directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire Générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Ingrid CHEMITH, Chef du département des ressources humaines, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie BOXBERGER, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Isabelle MAJEWSKI, chef de l'unité de gestion du personnel et effectifs
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités
- Mme Hélène KAVALLIAUSKAS, chargée de mission gestion des effectifs au ressource humaine
- Mme Asmine ASSOUMANY Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Nassyra HOMASSEL Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Sylvie PAUL**, directrice classe normale

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature du bon de commande et ordre de mission**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du programme 912.

Article 4 : Subdélégation est donnée au sein du département des ressources humaines aux personnes suivantes, l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et dans la limite de ses attributions les bons de transport établis dans le cadre des congés bonifiés, les attestations de service fait.

- Mme Ingrid CHEMITH, Chef du département des ressources humaines , Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie BOXBERGER, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat

Article 5 : Est donné subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et

responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint
- Mme Julie LATOU, Directrice des Services Pénitentiaire de Paris

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

Département du Budget et des Finances (DBF)

- Madame Marie-France TIGEON, Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Hervé GAY, Adjoint au Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics

Département des Affaires Immobilières (DAI)

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Louis DELEPAUT, adjoint au chef de département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommé pour le programme 724 « Opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Louis DELEPAUT, adjoint au chef de département des affaires immobilières
- Madame Sabrina BELHAOUARI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Service National des Transfèremments

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremments
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremments
- Virginia VAN, secrétaire administrative
- Mme Wafaa MOUTAI, adjointe administrative

Département du Budget et des Finances

- Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances
- M Hervé GAY, adjoint au cheffe du département du budget et des finances
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- M. Renaud LASSINCE, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances

Centre de Détention de Melun

- M.. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sarah BROSSARD Sarah, économiste

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLET, responsable des services administratifs et financiers
- M Claude BOUTIN, directeur des services techniques
- M. Patrice CHAVAL, adjoint au directeur des services techniques

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M. Olivier REILLON, chef d'établissement
- M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Nathalie CATALDO, adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint
- Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- M. Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances

Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

- M. Bruno CLEMENT PETREMAN, chef d'établissement
- M..François TROUFLAUT, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M. Nourredine BRAHIMI, chef d'établissement
- M. Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Anne-Lise MAISONNEUVE, cheffe d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M. Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement
- Mme DEYTS Marie, adjointe au chef d'établissement
- M Mehdi BALTHAZARD, attaché

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M. Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sylvie HORVILLE, responsable administratif et financier

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des budgets et des finances

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Jeannie NOAH-ALILI, directrice des services pénitentiaires pénitentiaire d'insertion et de probation
- Mme Carole SAMBUCINI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable du budget et des finances

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Annie MUGNIER-POLLET, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

-

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Frédérique PAUL, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable du budget et des finances

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Elisabeth MONTADAT, responsable du budget et des finances

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 7 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Service National des Transfèremments

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremments
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremments
- Mme Virginia VAN, secrétaire administrative
- Mme Wafaa MOUTAI, adjointe administrative

Département du Budget et des Finances

- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux

- Mme Paula SOARES, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Saïda COUROUPOULA, agent du département administration finances
- Mme Tatiana ZOZAYA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- M. Thierry VERGEL-MORELLO, Adjoint au responsable du budget et des finances
- M. Viet HUYNH QUOC, agent de l'unité de gestion des moyens généraux

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M. Christophe GAUTHIER, économe
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économe
- M. Cyril GIRAULT, économe
- Mme Emma PERNOT-PERSILLON, économe
- Mme Sophie LOPEZ, agent de l'unité de gestion des moyens généraux

Centre de Détention de Melun

- Mme Sarah BROSSARD, économe
- Mme Suzanne AGNES, économe
- M. Maxime BOKO, économe
- M. Eric MASDIEU, économe

Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA

- Mme Karine MAZOUZI, économe
- Mme Danièle BUISSON, économe
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économe
- Mme Laura TAVERNY, économe
- Mme Florence PERASTE, économe
- M. Alahoulé KONE, agent service technique
- Mme Elga SALARDAINE, agent service technique

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, économe
- Mme Sylvia SELOUP, économe
- Mme Nathalie PERNIN, économe
- Mme Lygie FRANCILETTE, économe

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Marie-Line CAILLAUD, économe
- Mme Bouchra ASAADI, économe
- Mme Achouack HANHANI, économe

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Charlotte SEVENOU, économe
- Mme Maygan ARETHAS, économe

Centre pénitentiaire Paris-La-Santé

- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances
- Mme Jade MESBAH, économe
- Mme Olivia CUVELIER, économe
- M François-Xavier PECIC, économe
- Mme Lucie MOUTTAPA, économe

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économe
- Mme Christelle GOUMON, économe

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, responsable service économe
- Mme Aurélie LALAUS, économe

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Joanna TATINCLAUX, économe
- Mme Jacqueline PRINCE, économe

Maison Centrale de Poissy

- Mme Fanny VILLENEUVE, économe
- Mme Lydia CHOISI, économe
- Mme Annick NAPIERALA, économe
- M Christophe-Franck GESLIN, économe

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Medhi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances
- M Patrick HAMLET, économe
- Mme Sophie GOB, économe
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économe

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- Mme Annie COMTE, économe
- Mme Rose-Marie VALENTIN, économe

Centre de Semi Liberté de Gagny

- Mme Line GIGAN, économe

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Thierry CANNIERE, économat
- Mme Fabienne BREHAUT, économat

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale
- Mme Chrystelle TAVARES, adjointe administrative

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Sylvie HORVILLE, responsable administratif et financier
- M François HERRY, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- Mme Sabrina HOUMADI, responsable du budget et des finances
- M Gérard CONEJOS, économat
- M. Mario BAUDION, économat
- Mme Sabrina HOUMADI, responsable du budget et des finances

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- M. Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances
- Mme Nathalie BRETON, économiste régisseur

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Christine François-MATHURIN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Xavier ETOUNDI, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Julia EGUIENTA, économiste

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Nathalie PALMERI, responsable du budget et des finances
- Mme Marie-Renée METAYER, économat

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Elisabeth MONTADAT, responsable du budget et des finances
- Mme Jessica COUCHAUX, économiste

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne financier, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

Article 9 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances

Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- M Renaud LASSINCE, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances

Centre de Détention de Melun

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sarah BROSSARD, économiste

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Nathalie CATALDO, adjointe au chef d'établissement
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint
- Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- M Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- M. Bruno CLEMENT PETREMAN, chef d'établissement
- M François TROUFLAUT, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Nourredine BRAHIMI, chef d'établissement ;
- M Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

Maison d'Arrêt de Versailles

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Anne-Lise MAISONNEUVE, cheffe d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

Maison Centrale de Poissy

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Fanny LORENTZ, Directrice adjointe
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire Sud Francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement

- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- M Mehdi BALTHAZARD, attaché

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi Liberté de Melun

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M. Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 10 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances
- M Thierry VERGEL MORELLO, responsable de compte de commerce et des cantines
- M Yannick KABILE, gestionnaire des cantines
- Mme Marie-Gisèle BELZINE, gestionnaire des cantines

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- M Christophe GAUTHIER, économe ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économe ;
- M Cyril GIRAULT, économe ;
- Mme Emma PERNOT-PERSILLON, économe
- Mme Sophie LOPEZ, économe

Centre de Détention de Melun

- Mme Sarah BROSSARD, économe
- Mme Suzanne AGNES, économe

- M Maxime BOKO, économe
- M Eric MASDIEU, économe

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économe
- Mme Danièle BUISSON, économe
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économe
- Mme Laura TAVERNY, économe
- Mme Florence PERASTE, économe

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économe
- Mme Aurélie LALAUS, économe

Maison Centrale de Poissy

- Mme Fanny VILLENEUVE, économe
- Mme Lydia CHOISI, économe
- Mme Annick NAPIERALA, économe
- M Christophe-Franck GESLIN, économe

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Séréna CANVOT, économe
- Mme Sylvia SELOUP, économe
- Mme Nathalie PERNIN, économe
- Mme Lygie FRANCILLETTE, économe

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- M Bouchra ASAADI, économe
- Mme Maire- Line CAILLAUD, économe
- Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Charlotte SEVENOU économe
- Mme Maygan ARETHAS, économe

Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé

- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances
- Mme Jade MESBAH, économe
- Mme Olivia CUVELIER, économe
- M. François-Xavier PECIC, économe
- Mme Lucie MOUTTAPA, économe

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M. Alain DUVAL, économiste
- Mme Christelle GOUMON, économiste

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Joanna TATINCLAUX, économiste
- Mme Jacqueline PRINCE, économiste
-

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Mehdi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances
- M Patrick HAMLET, économiste
- Mme Sophie GOB, économiste ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économiste
-

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent COMTE, économiste
- Mme Rose-Marie VALENTIN, économiste

Centre de Semi Liberté de Gagny

- Mme Line GIGAN, économiste

Centre de Semi Liberté de Melun

- M. Thierry CANNIERE, économiste
- Mme Fabienne BREHAUT, économiste

Article 11 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 12 : L'arrêté IDF-2018-10-02-006 du 02 octobre 2018 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 13 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 juin 2019

Le Directeur Interrégional des services
pénitentiaires de Paris

Laurent RIDEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-18-010

Arrêté portant délégation de signature du conciliateur fiscal
départemental et conciliateurs fiscaux départementaux
adjoints à la direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-
France et de Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 Rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

L'administrateur général des finances publiques, directeur
régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 18 juin 2019 désignant : Madame Pascale VARIN, conciliatrice fiscale départementale, Monsieur Frédéric BENTEJAC, Monsieur Bruno LHOMME, Monsieur Florent BARROIS, Madame Françoise BOST, Monsieur Pierre CAMELO-CASSAN, Madame Carole CHEZE, Monsieur Didier CORNILLET, Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, Monsieur Eric AYACHE, Mme Sylvie BERTHON, Madame Marie-Laure MORISOT, Monsieur Dominique SERGI, Madame Christine TROUSSIER, Madame Anne VILLIERS, Madame Annie FAVRE, Madame Nathalie QUIQUELY et Monsieur François ROUGIER, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno LHOMME, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Florent BARROIS, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Françoise BOST, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pierre CAMELO-CASSAN, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Didier CORNILLET, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric AYACHE, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Christine TROUSSIER, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Anne VILLIERS, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Annie FAVRE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur François ROUGIER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris le 18 juin 2019

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-06-18-009

Arrêté portant Nomination du conciliateur fiscal
départemental et des
conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la
direction régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 Rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

Nomination du conciliateur fiscal départemental et des
conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la
direction régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, nomme à compter du 18 juin 2019.

Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno LHOMME, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Florent BARROIS, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Françoise BOST, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pierre CAMELO-CASSAN, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Didier CORNILLET, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric AYACHE, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Christine TROUSSIER, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;



Madame Anne VILLIERS, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Annie FAVRE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur François ROUGIER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 18 juin 2019

Signé

Pierre-Louis MARIEL

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-01-001

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION, DES ECOLES ET DE LA
DOCUMENTATION

Délégation n° 2019-025

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION, DES ECOLES ET DE LA DOCUMENTATION**

Le Directeur par intérim,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35.
- Vu l'arrêté N°DOS/2018 – 1882 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, en date du 9 août 2018, portant création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019, par fusion du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse ;
- Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences par intérim, à compter du 01 janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Elsa BOUBERT au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

D E C I D E

➤ Première partie - Dispositions relatives à la direction des ressources humaines

Article 1

Une délégation permanente est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles, courriers internes et externes, et documents se rapportant à l'activité de la Direction des Ressources Humaines, dont :

- la gestion des mouvements (entrées et sorties),
- la gestion des carrières,
- la paie et les déclarations auprès des organismes sociaux,
- les concours,
- les instances,
- les procédures disciplinaires,

- les contentieux,
- la gestion de l'absentéisme,
- la gestion des grèves et des droits syndicaux,
- l'engagement des dépenses gérées par la Direction des Ressources Humaines (dont intérim, frais médicaux, congés bonifiés).

Article 2

Une délégation permanente, notamment en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Noémie SCHOEDEL, est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur des ressources humaines adjoint**, et à **Madame Elsa BOUBERT, Directrice des ressources humaines adjointe**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents mentionnés à l'article 1.

Article 3

Une délégation permanente, notamment en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BURNIER et de Madame Elsa BOUBERT est donnée à **Madame Laurence LEGALLOIS NOVIANT**, à **Madame Hélène BUHANNIC**, à **Monsieur Jordan LEFEVRE, Attachés d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Humaines** à l'effet de signer au nom du Directeur tous les documents mentionnés à l'article 1.

Article 4

Une délégation permanente est donnée à **Madame Chrystel GORGERIN, Madame Véronique SIRAMY, Madame Charlotte MANOUX, Madame Sabrina AMIMER, Monsieur Gaëtan LOUCHET, Madame Frédérique BASSET, Madame Elodie FAVRE et Madame Béatrice NENNA, Adjoints des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants :

- les courriers de convocation aux visites médicales,
- les attestations et certificats de travail,
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- toutes correspondances relatives à l'organisation et à la gestion administrative des concours,
- les états des services, certificats de présence et attestations de salaire et de travail,
- les lettres de rappel, dont celles relatives à l'envoi de justificatifs,
- les courriers de transmission des dossiers au comité médical et à la commission de réforme,
- les dossiers de validation de service,
- les courriers relatifs aux retraites à destination des agents et des organismes de retraite,
- les demandes d'attestation mensuelle d'actualisation,
- les ordres de mission et/ou toutes correspondances liées aux ordres de mission sans frais ou avec frais dans la limite de 50 euros,
- les attestations destinées à Pôle Emploi,
- les conventions de stage,
- les fiches navettes.

➤ Deuxième partie - Direction de la formation, des écoles et de la documentation

Article 5

Une délégation permanente est donnée à **Madame Noémie SCHOEDEL, Directrice des Ressources Humaines**, afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant à l'activité du service Formation, Ecoles et Documentation, notamment :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation, des Ecoles et de la Documentation, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ce service,
- tous les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité du service formation,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la formation et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation.

Article 6

Une délégation permanente est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins en charge de la Formation, des Ecoles et de la Documentation** afin de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant à l'activité du service Formation, Ecoles et Documentation, comprenant Sainte-Anne Formation (SAF) dont elle assure la direction, et notamment :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation, des Ecoles et de la Documentation, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence du service,
- tous les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité du service formation, dont les conventions de stage des étudiants, élèves et stagiaires de la Formation,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la formation et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation,
- tous les factures et bons à tirer concernant les annonces publicitaires, le catalogue de formation, mailing électronique et l'hébergement du site catalogue numérisé.

Article 7

Instituts de Formation:

IFCS, Institut de Formation des Cadres de Santé

IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne

IFSI du site du Perray

Une délégation est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins en charge de la direction de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS), de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Institut de Formation des Aides-Soignants (IFSI-IFAS) Virginie Olivier du site Sainte-Anne et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site du Perray**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous actes, pièces contractuelles et documents se rapportant aux instituts de formation, notamment :

- toute correspondance interne et externe liée aux instituts, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants cadres de santé, des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne,
- les conventions de formation des étudiants cadres de santé, des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants,
- les conventions, documents administratifs, pédagogiques et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme ERASMUS,
- les ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité de l'IFCS, des IFSI et de l'IFAS,
- toutes les attestations de service fait pour les prestations liées à l'activité de l'IFCS, des IFSI et de l'IFAS,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

Article 8

Service de la Formation Continue

Une délégation permanente est donnée à **Madame Valérie RUFFROY, Cadre Supérieure de Santé, Coordinatrice de la formation continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les contrats et conventions de formation continue, autres que marchés publics, concernant le GHU Paris,
- toutes les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent),
- états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité de formation continue du GHU Paris,
- toutes les attestations de service fait liées à l'activité de formation continue du GHU Paris.

Article 9

Une délégation permanente est donnée à **Madame Martine LE MOAL, attachée d'administration hospitalière, responsable du service de la Formation Continue, et à Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, ingénieur en formation responsable de formation pour le développement professionnel continue (DPC)**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de leur compétence,
- tous les contrats et conventions de formation continue, autres que marchés publics, concernant la formation continue du GHU Paris,
- toutes les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent)
- tous les états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à l'activité de formation continue du GHU Paris et relevant de l'article 30-I-8 (achats d'une valeur inférieur à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article 30-1-10 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- tous les bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations de formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine LE MOAL et de Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, une délégation est donnée à **Madame Elodie COTTIN LOUBARESSE, Adjoint des Cadres Hospitaliers au service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité courante de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous les imprimés, attestations, certificats, convocations ou rappels aux organismes établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les ordres de missions liés à l'activité de la formation continue.

Article 11

Bibliothèques Médicales du GHU Paris :

Une délégation permanente est donnée à **Madame Catherine LAVIELLE, Responsable des Bibliothèques Médicales** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des Bibliothèques Médicales à l'exclusion des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes les pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord cadre) liées à l'activité des Bibliothèques Médicales pour un montant inférieur à 25.000 € Hors Taxes,

conformément à l'article 30-I-8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- les commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Bibliothèques Médicales,
- toutes les attestations de service fait liées aux prestations concernant l'activité des Bibliothèques Médicales,
- les achats de proximité ou en ligne inférieurs à 1 500 euros avec la carte achat, pour les Bibliothèques Médicales.

➤ **Troisième partie - Dispositions finales**

Article 12

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 13

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur par intérim